



## DEMARCHES EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES AU CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES (CFE)



### PERSONNE MORALE

#### A – CAS DE CREATION D'ENTREPRISE D'UNE SUCCURSALE OU D'UN BUREAU DE REPRESENTATION

##### 1 Dossier à constituer :

- un questionnaire dûment rempli (Déclaration Mo), disponible au CFE ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité pour les nationaux, de la carte consulaire pour les ressortissants de CEDEAO ou du passeport pour les étrangers ;
- une photocopie du titre de séjour notamment la carte de séjour, le certificat de résidence ou le visa pour les étrangers ;
- une déclaration sur l'honneur de non condamnation disponible au CFE;
- trois (03) expéditions des statuts de la société mère avec domiciliation chez un notaire Togolais
- procès verbal de création d'une succursale
- le registre de commerce de la société mère
- une (01) photo d'identité du gérant ou du directeur de l'entreprise ;
- un plan de situation de l'entreprise à main levée.

##### 2 Paiement de frais de prestation :

- **28.250 Fcfa** pour les nationaux et ressortissants de la CEDEAO;
- **33.250 Fcfa** pour les étrangers (ressortissants hors CEDEAO).

Le paiement s'effectue au comptoir du CFE.

Le reçu de versement est remis au CFE comme pièce justificative.

##### 3 Délivrance d'un récépissé de dépôt de déclaration qui comporte la date de retrait de votre dossier.

#### CONTACTS

CFE

Angle Avenue de la Présidence et  
Avenue Georges Pompidou  
BP. 3210 LOME-TOGO

Tél. : (228) 22 20 63 60 / 22 23 29 00

Fax : (228) 22 21 47 30

E-mail : [cfe@cfetogo.tg](mailto:cfe@cfetogo.tg) / Site Web: [www.cfetogo.tg](http://www.cfetogo.tg)